

**DGITM**

**Programme SAMPA 205**

***Orientations du programme et résultats du dialogue de  
gestion***

***18 février 2013***



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE  
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES  
ET DU LOGEMENT  
[www.territoires.gouv.fr](http://www.territoires.gouv.fr)

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE  
[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)

# Orientations et priorités du programme

- Accueil sur le programme de l'action pêche et aquaculture du programme 154 ( DPMA)
- Orientations du programme pour 2013 :
  - La modernisation de la sécurité des hommes, des navires et des routes maritimes
  - L'accompagnement social de l'emploi maritime y compris par la formation
  - la participation à la protection de l'environnement marin et littoral
  - la recherche d'un équilibre entre les usagers de la mer par une réglementation et une participation forte à l'action de l'État en mer (AEM)
  - une exploitation durable des ressources aquatiques (gestion et contrôle)
  - le soutien à la qualité et au développement du pavillon français
  - Transposition des normes internationales et communautaires.
- Les principaux efforts porteront sur trois axes :
  - Assurer la sécurité maritime dans toutes ses composantes
  - Assurer une formation maritime de qualité
  - Contribuer activement à la politique maritime intégrée (PMI) notamment au sein des services déconcentrés ( mission de coordination des DIRM)

# Méthode (dialogue de gestion)

- Détermination de 14 briques de missions
- Choix des tâches structurantes pour chaque mission et des critères caractérisant la tâche
- Détermination d'une pondération entre les critères afin de prendre en compte
  - le poids relatif des tâches au sein d'une même brique de mission
  - les modalités différentes d'exécution des missions (accueil du public, saisie informatique, visite sur place...)
  - Les tâches jugées non structurantes
- Enquête auprès des services pour la phase d'étalonnage afin de :
  - Déterminer combien d'ETP sont affectés à chaque brique de mission
  - Évaluer les inducteurs pour chaque service
- Une enveloppe d'ETP est déterminée pour chaque brique de mission et répartie au pro-rata de la charge de chaque service (déterminée en fonction des inducteurs pondérés)

# Résultats

- Un modèle lissé sur 2 ans pour atténuer ses effets
- Des évolutions relativement faibles dans la plupart des zones de gouvernance (ajustement entre les macro-grades) => environ 15 ETP ont été redistribués
- Les régions Bretagne et Guadeloupe sont plus touchées accumulant les effets de re-distribution du BBZ et de la baisse 2013
- Mise en évidence d'une rigidité importante du programme :
  - Réponse à des obligations communautaires ou internationales
  - Réponse à des politiques régaliennes sensibles
- Les points perfectibles du modèle BBZ :
  - Prise en compte d'effets de seuil
  - Prise en compte plus fine de particularités locales